



MRC DU HAUT-RICHELIEU
Séance ordinaire

Mercredi, le 14 septembre 2022
19 h 30
Ordre du jour

- 19 h 30 Ouverture de la séance.
- Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022.
- 1.0 URBANISME**
- 1.1 Schéma d'aménagement et de développement**
- 1.1.1 Avis techniques**
- A) Municipalité d'Henryville : Règlement 59-2006-33.
- B) Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Règlement 2022-358-14.
- C) Municipalité de Venise-en-Québec : Règlements 315-2007-9 et 322-2009-29.
- D) Municipalité de Lacolle : Règlement RU 2021-0204-01 et résolution 2022-06-158 PPCMOI.
- E) Hydro-Québec : Ligne d'interconnexion Hertel-New York.
- F) Avis à la CPTAQ : Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots 4 776 638 et 4 776 639 situés à Saint-Sébastien en vue de l'établissement de servitudes permanentes (conduites de gaz naturel) (Energir s.e.c.) (dossier 438113).
- G) Avis à la CPTAQ : Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 986 885 situé à Saint-Valentin pour la réalisation de travaux de caractérisation environnementale autour d'un puits inactif d'hydrocarbures (Géinnovation) (dossier 437976).
- 1.1.2 Modifications**
- A) Règlement 569
- A.1 Avis de motion (document 1.1.2 A.1).
- A.2 Adoption du projet de règlement 569 afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Noyan à la zone agricole.
- A.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Noyan devra apporter advenant l'entrée en vigueur du règlement 569.
- A.4 Nomination des membres de la commission de consultation publique.
- A.5 Date de la consultation publique (12 octobre 2022, 17h30).
- 1.2 Urbanisme - Divers**
- 1.2.1 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) : Octroi de contrat à l'OBV Yamaska pour la finalisation des travaux (38 010\$, taxes en sus).
- 1.2.2 Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Demande d'exclusion d'une partie des lots 5 412 435, 5 563 876 et 5 563 877 auprès de la CPTAQ.
- 2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 2.1 Programme SHQ : Augmentation de la valeur uniformisée maximale à 150 000\$ pour l'admissibilité d'un logement.
- 3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3.1 Engagement de cadets pour la saison estivale 2023.

4.0 FONCTIONNEMENT**4.1** Finances**4.1.1** Liste des comptes.**4.2** Divers**4.2.1** Demandes d'appui :

- A) Accès entreprise Québec (AEQ) : Demande d'assouplissement des règles de la convention.
- B) Uniformisation des normes pour les interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides.
- C) Municipalité de Saint-Valentin : Maintien en opération du comptoir de Postes Canada.
- D) Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) - Étude sur les apports en nutriments et leurs impacts sur la baie Missisquoi du lac Champlain et le lac Memphrémagog : Demande de suivi au gouvernement fédéral.

5.0 COURS D'EAU**5.1** Règlement 449 : Nomination de M. Mathieu Sénécal à titre de personne désignée pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.**5.2** Comité des digues et stations de pompage de la rivière du Sud : Nomination des représentants des municipalités de Saint-Sébastien et Henryville.**5.3** Cours d'eau Petite Décharge - Saint-Jean-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir - Pépinière Jacques-Cartier 1984 inc. 431,16\$; 9375-3150 Québec inc. 2 611,54\$; Jean Rivard 70,00\$; 9375-3150 Québec inc. 3 433,39\$; André Méthé Transport 977,29\$; 9375-3150 Québec inc. 353,33\$; Claude Houle et Thérèse Boudriau 500,00\$; Alain Quintin et Sylvie Gousy 500,00\$; Micheline Auclair 500,00\$; Claude Gagnon et Marie-Claude Marcil 500,00\$; Yann Zimmer et Sandra Beauvais 500,00\$; W. Brown et fils inc. 1 138,25\$; Frais d'administration 73,95\$ pour un total de 11 588,91\$.**6.0** VARIA**6.1** Dépôt des documents d'information et rapport des délégués.**7.0** PÉRIODE DE QUESTIONS**8.0** LEVÉE DE LA SÉANCE

N.B. Prochaine séance ordinaire des membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu le mercredi 12 octobre 2022.